



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS

Pour simplifier le tri des emballages et améliorer le recyclage et la valorisation des déchets, les consignes de tri évoluent.

Vous pouvez désormais déposer dans votre conteneur de tri tous les emballages ménagers et tous les papiers :

- tous les emballages plastiques sans distinction
- tous les emballages en métal, carton, cartonnette
- toutes les briques alimentaires
- tous les papiers

Le Covaldem 11 est à votre disposition pour conseils et réponses à toutes vos questions sur la gestion des déchets.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Contacts

04 68 11 97 00 - accueil@covaldem11.fr - www.covaldem11.fr

EMBALLÉ... C'EST TRIÉ !



Comment ça se passe ?

Aujourd'hui, **TOUS LES EMBALLAGES** se trient !

je trie déjà



Bouteilles et flacons



maintenant, je trie aussi



Pots, sacs et films plastiques, barquettes, autres



Emballages métalliques



Cartons et cartonnettes



Briques alimentaires



Tous les papiers



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



www.covaldem11.fr



Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Audo